



## • La solution

La solution consiste :

- D'une part à **mettre en place de nouvelles solutions de collecte et de recyclage** des déchets issus de l'emploi de nouveaux produits ou équipements utilisés pour réduire les utilisations, les impacts et les risques relatifs aux produits phytopharmaceutiques conventionnels.
- **D'inciter à inscrire** les bonnes pratiques de gestion des déchets dans **toutes les démarches de qualité ou de certification environnementale**, pour la production et les services, pour contribuer à la valorisation des démarches de qualité filière et territoires.
- A viser un taux de collecte de plus de 90 % sur l'ensemble du territoire afin de limiter le risque d'abandon de déchet dans l'environnement ou le mélange avec les ordures ménagères. L'atteinte de cet objectif nécessitera une **forte augmentation du taux de collecte dans les régions à fort potentiel et affichant une performance de collecte inférieure à la moyenne nationale.**

## • Contexte

Les acteurs du monde agricole se préoccupent de l'impact environnemental des **déchets** générés par l'emploi des intrants utilisés pour la protection des plantes.

Les organisations représentant l'Industrie de la Protection des Plantes (UIPP), les Coopératives Agricoles, les Négociants Agricoles et les Agriculteurs ont mis en place en 2001 la filière française de gestion des déchets phytopharmaceutiques professionnels, gérée par l'éco-organisme **A.D.I.VALOR** (Agriculteurs. Distributeurs. Industriels pour la VALORisation des déchets agricoles).

Sont collectés aujourd'hui par les coopératives et négoce les emballages vides de produits de protection des plantes (EVPP), les emballages vides de semences traités (EVS), les produits phytopharmaceutiques non utilisés (PPNU) et les déchets issus de l'emploi de procédé de traitement des effluents phytosanitaires (HELIOSEC, OSMOFIL, ECOBANG) et les équipements de protection chimique usagés (EPIU).

Cette **filière volontaire** est financée via une éco contribution prélevée lors de la mise en marché du produit.

## • Déploiement actuel

### Déploiement actuel

Inventaire des solutions de protection autre que produits phytopharmaceutiques à réaliser.

- Etat des lieux sur les démarches de qualité à réaliser.
- Taux de collecte 2017 :
  - Emballages de produits phytopharmaceutiques : 84% (moyenne nationale) Paca, Occitanie : <

60% ;

- Emballages de semences traitées: 29% (moyenne nationale).

• Equipements de protection chimique usagés : indicateurs en cours de construction.

### Indicateur de déploiement (preuve)

Taux de récupération par régions. Enquête pratique SSP (point zéro : enquête 2017, puis relevé tous les 3 ans). Référentiel technique des cahiers des charges Mise en place nouveau programme de collecte et indicateurs de résultats.

## • Analyse 360°

### Niveau de réduction d'utilisation et / ou d'impact potentiel

Le déploiement de solutions et les actions de sensibilisation associées, permettront à l'échelle du territoire de **réduire les expositions et les pollutions ponctuelles**.

Par la réduction des expositions et des pollutions ponctuelles, ces dispositifs de collecte sont de nature à réduire l'impact environnemental des produits sur l'ensemble de leurs cycle de vie. Le recyclage des emballages et plastiques contribue au développement d'une **économie circulaire**, plus **économe en ressources** (matériaux plastiques d'origine fossile).

### Freins à lever et conditions de réussite

Pour fonctionner, la démarche doit s'appuyer sur l'engagement des acteurs des filières de production (instituts techniques, organisation de producteurs, chambres d'agriculture, les coopératives et négoce, agriculteurs, entreprises de l'agrofourriture), et s'inscrire dans les cahiers des charges de production de qualité.

Une approche d'**éco conception des intrants** doit être encouragée afin d'en faciliter le recyclage. **Certains territoires doivent être redynamisés** pour viser des taux de collecte élevés.

		2020	2025	2030
Emballages vides de produit de protection des plantes	Taux de collecte national	88 %	90 %	92 %
	Taux de collecte dans les régions cibles	70 %	75 %	80 %
Emballages vides de semences traitées	Taux de collecte national	35 %	50 %	65 %
Equipements de protection chimique usagés	Taux de collecte	25 %	50 %	75 %
Nouveaux dispositifs	A partir de l'inventaire des nouveaux moyens de protection sans solution de recyclage	25 % des nouveaux moyens recyclés	50% des nouveaux moyens recyclés	75% des nouveaux moyens recyclés
Cahier des charges de production	% des cahiers des charges avec exigences relatives à la gestion des fins de vie	50 %	75 %	100 %

## • Engagements des acteurs pour le déploiement

**Fabricants d'intrants et équipements** : contribuer au financement des collectes, s'engager dans

l'éco-conception pour faciliter la collecte et le recyclage des produits en fin de vie.

**A.D.I.VALOR** : mettre au point de nouveaux dispositifs de collecte sur l'ensemble du territoire métropolitain.

**APCA/Coop de France/FNA** : Promouvoir cette solution auprès des réseaux respectifs (adhérents/membres) pour déclinaison opérationnelle :

- Former les conseillers à la gestion de la fin de vie des solutions de protection des plantes ; conseiller l'exploitant sur la bonne gestion des déchets issus de l'emploi des produits ou équipements en lien avec la protection des plantes ;
- Inciter à s'approvisionner auprès de fournisseurs qui adhèrent à un programme, individuel ou collectif, de collecte et de traitement des déchets issus de l'emploi de leurs produits (structures exclusivement de conseil non concernées) ;
- Inscrire la collecte dans les référentiels métiers (vente de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels) et mettre en œuvre des campagnes de collecte (structures exclusivement de conseil non concernées).

**Acteurs du développement agricole, instituts techniques, FNSEA, JA et l'ensembles des associations spécialisées concernées, organisations de producteurs, organismes gestionnaires du cahier des charges** : promouvoir, dans les territoires et dans les démarches qualité des filières de production, des engagements sur la collecte et le recyclage des déchets issus de l'emploi des solutions de Protection des Plantes.

**Organismes de Formation** : former (formation initiale, formation permanente dont Certiphyto) à la gestion des déchets de l'exploitation agricole et à l'économie circulaire.

**Demande adressée aux pouvoirs publics Etat et collectivités territoriales** : soutenir les démarches de sensibilisation et d'innovation.

## • Filières concernées

Toutes filières de production agricole.